

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 68 (2006)

Artikel: "Mon bien aimé père..."
Autor: Brodard, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817977>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Etudier à l'étranger pour s'élever au pays

«MON BIEN AIMÉ PÈRE...»

PAR PIERRE BRODARD

La philosophie à Lyon? Le droit à Fribourg-en-Brigau?
Envies studieuses et soucis d'argent du jeune Johan Brodard,
fils expatrié d'un bourgeois de Fribourg,
à travers sa correspondance (1604-1605).

Des recherches généalogiques sur la famille Brodard de La Roche, Pont-la-Ville et Fribourg furent l'occasion de découvrir le destin surprenant de l'un des membres de cette famille, Johan Brodard, qui avait quitté son «pays», c'est-à-dire son canton, pour aller étudier à Lyon et à Vienne (Isère).¹ Le récit de son séjour nous est parvenu sous la forme de neuf lettres, rédigées entre le 10 septembre 1604 et le 16 novembre 1605, que ce fils de bourgeois écrivit à son père resté à Fribourg.²

Les difficultés dans l'interprétation de cette correspondance proviennent avant tout du fait que seule une partie des lettres a été conservée. Il manque en effet l'ensemble des lettres du père mais aussi certaines du fils, d'où une interruption de près de cinq mois dans le récit, du 28 octobre 1604 au 12 mars 1605. Nous avons renoncé à publier ces lettres dans leur intégralité, pour en présenter de larges extraits. L'orthographe et la ponctuation ont été modernisées de manière à rendre la lecture plus aisée.

Un demi-siècle de carrière politique et administrative

Johan est issu d'une famille de communiens de Fossard, un ancien finage de la paroisse de Treyvaux qui fait aujourd'hui partie de la commune de Pont-la-Ville. Son père quitte sa famille dans la seconde moitié du XVI^e siècle pour monter à Fribourg où

il est reçu comme bourgeois en 1579. Il porte lui aussi le prénom de Johan mais, pour éviter toute confusion, seul le fils sera désigné par son prénom dans cet article. En 1604, afin de poursuivre l'ascension sociale de la famille, il envoie son fils étudier en France. A notre connaissance, la correspondance dont il est question ici constitue les premiers documents sur le jeune homme. Après ses études, Johan est mentionné en 1606 comme notaire à Fribourg. En 1616, il apparaît à son tour dans le registre des bourgeois de la ville comme «écrivain»³, c'est-à-dire secrétaire-notaire.

Johan participe durant près d'un demi-siècle à la vie politique de l'Ancien Régime en occupant de nombreuses fonctions; il en cumule jusqu'à huit en 1639! Ses armoiries sont apposées à une clef de voûte du chœur de Saint-Nicolas (voir ill. p.117). Nous livrons ici les étapes de son parcours politique (un ouvrage en préparation sur la famille Brodard reviendra sur ce sujet de manière plus détaillée). Johan suit le *cursus honorum* de l'époque en commençant par être membre des Deux-Cents (1609-1618), puis des Soixante (1618-1628), il est également bailli de Vaulruz (1621-1626), banneret (1627-1628), puis édile de la Neuveville (1628-1647), et finalement membre du Petit-Conseil (1628-1647). Il participe aussi à la fameuse Chambre secrète (1619-1622 et 1626-1628), qui «se recrute par cooptation, délibère en secret – d'où son nom –, désigne, confirme, mute ou destitue les membres des Deux-Cents, présente aux Conseils toute proposition qui lui semble bonne, se réunit autant de fois qu'elle l'estime nécessaire»⁴, et dont le pouvoir ne cesse de croître à cette époque charnière. Il exerce en outre des fonctions judiciaires: il est juge (1631-1634), lieutenant (1635-1638), puis président au Tribunal de la campagne (1638-1641); lieutenant (1632-1634), juge (1628-1631 et 1634-1637) et finalement président du Tribunal d'appel romand (1641-1644); lieutenant (1634-1637) et préposé au Tribunal des faillites (1637-1640); il est enfin lieutenant (1628-1631 et 1634-1637), puis juge au Tribunal de la ville (1637-1640). Johan occupe des fonctions administratives de plus ou moins grande importance: receveur et taxateur de l'*Ohmgeld*, la redevance sur les boissons alcooliques, pour la bannière de la Neuveville (1609-1610), directeur de la léproserie de Bourguillon (1612-1617), recteur de l'hôpital Notre-Dame (1617-1621), scelleur (1638-1642) et taxateur des lettres (1639-1647). Ces deux dernières fonctions étaient des postes de confiance: le scelleur des lettres, *Briefsiegler*, était chargé de cacheter les lettres et prenait ainsi connaissance du contenu de la correspondance; le taxateur des lettres, *Briefschätzer*, percevait la taxe sur le courrier et de cette manière était au courant des affaires. Johan est également nommé inspecteur des laines et scelleur des draps (1639-1647), *Wollenbeschauer* et *Tuchbesiegler*. A ce double titre, il doit vérifier le rapport qualité-prix des laines et apposer un sceau pour attester de la qualité des draps. Il exerce enfin les fonctions d'administrateur-contrôleur, *Klostervogt*, pour les couvents de la Maigrage (1641-1644) et de la Part-Dieu (1634-1637). Johan s'est marié une première fois avec Clara Heid puis, au décès de cette dernière, une deuxième fois avec Benoîte Techtermann qui

lui survivra. Johan Brodard décède le 28 juin 1647, cinq jours après avoir été réélu inspecteur des laines et scelleur des draps, taxateur des lettres et membre du Petit-Conseil.

Financer ses études en vendant du fromage?

Dès le début, le contenu de la correspondance a de quoi nous surprendre. Alors que l'on pourrait s'attendre, de la part d'un étudiant se trouvant loin de chez lui, à des descriptions détaillées du nouvel environnement dans lequel il évolue, l'essentiel du contenu des deux premières lettres porte sur un projet d'exportation de fromages de Gruyère que l'on compte revendre à Lyon.

Selon l'historien Walter Bodmer, «dès la fin du XVI^e siècle, nous voyons (...) des marchands fribourgeois originaires de la Gruyère amorcer un échange de marchandises entre leur pays et la France. Ils exportent du fromage dont le principal débouché est le marché de Lyon et, en contrepartie, ils importent de France en Suisse du vin et d'autres marchandises.»⁵ Les meules sont d'abord expédiées par Vevey vers Genève. De là, elles sont chargées à dos de mulet ou d'âne, ou sur des chars, et acheminées jusqu'à Seyssel où les marchands sont parfois victimes de fermiers de péages peu scrupuleux qui profitent de la situation pour encaisser des gains illicites. A partir du territoire savoyard, les marchandises sont ensuite chargées sur des bateaux et conduites à Lyon par le Rhône.⁶

Les motivations de Johan dans ce projet sont évidemment financières et, de ce fait, liées au sujet principal de la correspondance, à savoir la recherche d'argent, véritable nerf des études. C'est en effet par nécessité que cet étudiant est poussé à chercher le moyen de faire quelques profits. Comme il l'explique à son père, là où il se trouve désormais,

«toutes choses, excepté seulement le vin, sont ici autant et plus chères, qu'en notre pays, et qu'il me fut bien nécessaire de faire quelque profit, soit avec du fromage ou autrement pour vous décharger et supporter une partie des frais et dépenses pour suivre au commencement de mes études.»⁷

Dans un premier temps, le jeune homme s'est montré, semble-t-il, très confiant dans la viabilité du projet et a rapidement demandé à son père de lui envoyer du fromage. Néanmoins, Johan, doutant peu à peu de ses certitudes, décide de décommander son père car, dit-il,

«on en a déjà ici beaucoup amené, comme aussi, de ce qu'encore qu'il y aurait à faire quelque profit, je n'aurais la commodité de le vendre.»⁸

Quand son père lui demande les raisons de ce revirement, Johan explique qu'il s'apprêtait déjà à rentrer au pays pour s'approvisionner, lorsque son compagnon Franz Castella qui nourrissait un projet similaire avec son père, le banneret Pierre Castella, le dissuada de précipiter les choses. Johan est d'avis qu'il faut se laisser davantage de

temps pour étudier la question et se mettre en rapport avec ledit banneret. Franz Castella vient d'écrire à son père pour que ce dernier s'enquière

«[auprès] des marchands fromagers pour quelle somme on pourrait ici faire conduire le quintal, et s'il entend qu'on y puisse faire quelque profit, qu'il lui en daigne envoyer l'environ d'une vingtaine de quintaux, ou ce qui lui plaira.»⁹

Johan demande donc à son père d'examiner avec le banneret Castella «combien portent [= coûtent] les charrois, péages et autres dépenses qu'il faut pour le rendre à Lyon depuis Vevey»¹⁰ et de s'en remettre à ce magistrat. Johan estime que l'on pourra obtenir au maximum «trois sols de roi de la livre»¹¹ pour la vente du fromage. Il est vrai qu'un certain Borret l'achète quatre sols, mais il en prend peu. Johan écrit ensuite:

«Quant au fromage nouveau [= fraîchement fabriqué], je ne puis savoir combien on en pourrait avoir, pour n'en avoir encore rien vu vendre ici. Au demeurant, s'il y avait quelque espérance d'y gagner seulement pour notre nourriture, tellement que ledit Noble Banneret en veuille envoyer quelque quantité, il serait le mieux (et vous n'avez espérance de faire plus grand profit sur le vin) de nous accorder avec le dit Sieur [c'est] pourquoi je vous prie, que s'il vous mande, lequel il fera s'il trouve après avoir calculé tout frais et considéré les dangers qui se peuvent présenter, qu'il y ait à faire quelque profit, que veuillez continuer au bon zèle et affection qu'avez toujours démontré pour mon bien et avancement, et envoyer à votre première commodité, par tel homme, que ledit Sieur Banneret constituera pour ce fait, tant de quintaux comme le susnommé Sieur.»¹²

Johan termine sa lettre en demandant à son père de lui envoyer une «coupe» de fromage avec quelques affaires personnelles: son manteau, «des chausses et pourpoint de quelques bonnes peaux noires faites à la française» ainsi que des livres, «et principalement, un qui s'appelle manuel ou bien *gramatica*, M[arcus] T[ullius] C[icéron] *questiones ad familiares*, Justini *historia* et (...) M[arcus] T[ullius] C[icéron] *oratio marco marcello*»¹³, précisant que s'ils ne se trouvent pas dans son coffre, il les achètera sur place. Par la suite, à l'exception d'une nouvelle demande d'envoi de fromage dans la lettre du 12 août 1605 dans le but d'économiser quelques deniers, la correspondance ne fait plus mention de ce commerce. Il semble que ce projet se soit finalement limité à des envois occasionnels de faibles quantités de fromage, visant à diminuer quelques frais courants du jeune homme qui dépendra malgré tout, durant le reste de son séjour, des envois en espèces de son père.

De Lyon à Vienne: «l'excellente science de philosophie»

Les informations dont nous disposons sur les études de Johan sont assez lacunaires. On sait qu'il a, durant les premiers mois de son séjour, étudié à Lyon avant de partir poursuivre ses études de philosophie à Vienne. Ces villes ne comptant pas d'universités

à cette époque, il semble que Johan ait étudié dans un des nombreux collèges du royaume. Ces établissements, dont l'enseignement était en général tourné vers la rhétorique, ravirent une clientèle importante aux universités de l'époque moderne.¹⁴ La correspondance ne nous permet pas de connaître les véritables circonstances, ni les raisons qui ont motivé ce départ de Lyon car, comme nous l'avons écrit plus haut, les lettres s'interrompent entre le 28 octobre 1604 et le 12 mars 1605. Dans sa lettre du 28 octobre 1604, Johan explique s'être rendu à «Vienne en Dauphiné, cinq lieux au-dessous de Lyon»¹⁵ où il a rencontré un régent d'Allemagne qui, écrit-il, «m'a promis toutes faveurs, aides et courtoisie, et m'assurant totalement d'en ressentir les effets, considéré aussi que j'y pourrais abrégier mes études de deux ans et davantage».¹⁶ Lorsqu'il écrit la lettre du 12 mars 1605, Johan étudie à Vienne avec son cousin Bartholomé Haberkorn.

Ce changement de lieu comporte certains inconvénients. En effet, le point d'arrivée de l'argent reste Lyon, de sorte que Johan doit régulièrement quitter Vienne pour y passer quelques jours. Dans la lettre du 15 avril, on apprend par exemple que Johan, son cousin et leur régent se sont rendus à Lyon pour acheter des livres de philosophie. L'argent paternel lui parvient généralement par l'intermédiaire de marchands ou d'étudiants fribourgeois. Cette situation pose problème au jeune homme car ces déplacements occasionnent des frais supplémentaires, tout en lui faisant perdre un temps précieux qu'il pourrait consacrer à ses études. Ses résultats ne semblent d'ailleurs pas à la hauteur des attentes que son père a placées en lui. Après avoir reconnu ne pas avoir eu «fort bien commencement»¹⁷, il écrit:

«(...) J'ai un extrême désir de poursuivre la carrière que j'ai commencée à l'excellente science de philosophie laquelle j'achèverai dans un an. Je sais que vous ne désirerez point de rompre ce mien dessein, attendu que vous ne désirez que mon avancement aux bonnes lettres [ce] qui me fait vous supplier bien humblement que ce soit votre plaisir que je poursuive pour cette année qui reste, étant favorisé comme j'espère de vos libéralités (...) pour poursuivre mes études de paraître à la France le plus honnêtement qui me sera possible sans toutefois aucune superfluité en laquelle je vous prie croire que je profite le temps en sorte, que vous en aurez du contentement, me perfectionnant de jour à autre à [la] langue et aux bonnes façons françaises, outre plus que les études sont forts bonnes même à Vienne.»¹⁸

Les deux cousins se trouvent en pension chez un «principal» de la ville pour un loyer de 19 florins par mois. Ce montant semble être assez élevé car Johan s'empresse d'ajouter que lui et son cousin sont «assurés d'entrer en condition pour la Pentecôte».¹⁹ Pour la première fois dans sa correspondance, Johan doit justifier du bien-fondé de la poursuite de ses études face à un père qui préférerait voir son rejeton «prendre l'art de notaire».²⁰ Johan avance l'argument selon lequel ses études lui seront utiles pour l'exercice du notariat et prie son père de patienter un peu, car il ne peut encore s'exprimer sur les

«honnêtes partis qui se présenteront»²¹ à lui. Il rappelle d'ailleurs au passage qu'il n'est pas âgé au point de devoir «[se] précipiter dans cette charge quelques fois fâcheuse».²²

Une mise à l'épreuve plutôt qu'un retour forcé

C'est dans la lettre du 10 juin 1605 que Johan fait allusion pour la première fois, à la volonté de son père de le voir rentrer bientôt au pays. Le contenu des lettres qui suivront consistera ainsi en une longue argumentation entre Johan et son père sur l'avenir du jeune homme. Alors que le père cherche à le faire rentrer le plus tôt possible au pays, son fils, tout en disant vouloir lui obéir, argumente dans le but de poursuivre ses études à l'étranger. Le père de Johan avait en effet exhorté ce dernier à organiser son retour au pays pour la Saint-Michel, au début de l'automne. L'étudiant propose alors à son père de le mettre à l'épreuve. Cette idée, qui lui vient de son régent et que son cousin a lui aussi mise en pratique, consiste à rédiger une étude.

«[Je désire] (...) montrer non avoir employé le temps à courir [et que j'] aime le colloque avec diligence. Afin donc [que] je puisse mettre en effet ce mien prétendu exploit qui redonnera non seulement à mon avantage, louange et honneur, mais même en votre, [il] me serait bien agréable, que vous choisissiez un des Seigneurs du Conseil, comme Monsieur Python, ou quelque autre de réputation et me mander le titre que lui appartient, tout secrètement que sera possible, à louange duquel je mettrai mon épreuve en lumière.»²³

Johan semble espérer ainsi recevoir un peu d'argent, comme c'était l'usage à l'époque, en échange de la dédicace de son étude audit Python. Il faudra compter dix écus pour réaliser l'ouvrage dont six francs pour le satin et six ou sept écus pour l'impression. De façon assez surprenante, Johan enchaîne ensuite les requêtes dans cette lettre du 10 juin 1605. Il poursuit en demandant à son père de lui envoyer de l'argent pour s'acheter des habits car il s'est jusqu'à présent contenté de ceux du pays. Il ne manque pas de lui rappeler au passage, que dans sa dernière lettre, il avait annoncé que son cousin et lui souhaitaient changer de voie d'étude:

«[Nous désirons] (...) étudier aux lois (science la plus utile tant aux notaires, comme en toutes sortes d'apparences) ce que nous ne pouvons faire en la France sinon à grande dépense, et qu'il nous faudrait s'éloigner à 5 journées de Lyon, du côté de Paris, ayant sur ce considéré les frais et occurrences, voire que la langue allemande me rapportera plus de profit que la française, que vaudrait mieux de tirer du quartier de Fribourg-en-Brisgau, ou dans une année [nous] parachèverons nos études, [c'est] pourquoi, très cher et honoré père, ne voulant rien entreprendre ni arrêter que ce que sera de votre bon vouloir, n'entreprenant que chose licite et qu'est pour mon avancement, il vous plaira de condescendre à (...) mon entreprise.»²⁴

Dans la lettre du 12 août, Johan rapporte la réponse de son père: ce dernier accepte le principe de l'épreuve mais refuse que son fils aille étudier ailleurs. Johan laisse ensuite entendre qu'il va se soumettre, à contre-cœur. Il dit qu'il obéira et qu'il ne commencera rien sans l'avertir au préalable. Il rappelle encore à son père combien il a regretté de ne pas avoir été assez assidu dans ses études, estimant que, dans le cas contraire, il serait déjà rentré au pays. Il écrit alors qu'il ne faut plus s'amuser, mais préparer son avenir, ajoutant qu'on ne peut revenir en arrière («*nam quod actum fieri nequit*»²⁵). Ainsi, il justifie sa demande de continuer ses études en philosophie, qu'il compte achever au plus tard à la Saint-Jean d'été. Etant à l'étranger depuis une année, l'étudiant explique que son retour au pays serait à son «grand désavantage». Après quelques phrases en latin qui ressemblent fort à une démonstration de son érudition, il prie son père de ne pas écouter ceux qui veulent le faire rentrer au pays:

«Assouplissez leur conseil, d'autant qu'il est à part, que si sont gens savants aux lettres, ils ne vous donnent tel conseil que par envie, si sont ignares, l'ignorance les excuse parce qu'ils [ne] sont pas imbus de cette doctrine. Je sais bien que vous ne désirez point de rompre ce mien dessein, vu que vous ne désirez que mon avancement aux bonnes lettres, [ce] qui me fait vous supplier bien humblement que se soit votre plaisir que je poursuive pour cette année qui reste, étant favorisé comme j'espère de vos libéralités (...) pour poursuivre mes études.»²⁶

La question du retard qu'il a pris dans son épreuve est ensuite abordée. Il explique qu'il n'a pu la rendre car, à l'instar de son cousin, il est tombé malade. Johan a souffert de maux de tête, d'une forte fièvre et de «chaleurs grandes»²⁷ dès le lundi précédant la Saint-Jean d'été et cela pendant environ un mois. Son état allant en empirant, il a été obligé de recourir aux médecins et barbiers «pour aller et couper chemin la journalle [= quotidienne] augmentation du mal»²⁸ ce qui l'a contraint à employer l'argent destiné à l'étude. Il raconte ensuite s'être voué au Saint-Crucifix de Belfaux, se rappelant avoir toujours entendu dire que «plusieurs malades recouvraient leur première santé pour se vouer illico».²⁹ Sa guérison fut alors si rapide que même les médecins en furent étonnés. Malgré sa mauvaise situation financière, Johan dément au passage la rumeur selon laquelle il serait entré en condition comme répétiteur:

«J'ai entendu à Lyon avec regret que l'on dit que je suis en condition, bien est vrai que je vous ai écrit y vouloir entrer, mais voyant que les répétiteurs sont pas plus estimés que des valets de cuisine et qu'il est grand détours d'étude, avec le conseil de Monsieur mon Régent, j'en ai point voulu accepter, afin de pouvoir avec tant plus de diligence vaquer à mon étude et suis m'entretenu et nourri avec les moyens et argent que vous m'avez mandés.»³⁰

Selon l'historien Jacques Verger, cependant, le revenu des répétiteurs était loin d'être négligeable. On peut donc en déduire que Johan serait ainsi devenu plus ou moins indépendant de son père. Le contenu des deux dernières lettres montre que le père, qui

accuse Johan d'être dépensier et d'avoir été trop facilement enclin à prêter l'argent familial, est de plus en plus réticent à lui envoyer des espèces.

Vingt écus pour rentrer

Alors qu'il cherchait à emprunter pour régler ses dettes envers son régent, les médecins et le sieur Buret chez lequel il avait passé cinq semaines lors de sa convalescence, Johan raconte que tous les gens du pays auxquels il s'est adressé lui ont asséné un refus. Il a ensuite tenté sa chance du côté d'un marchand de sa connaissance; ce dernier lui a répondu «que vous lui aviez parlé chez mon oncle Thormann, mais non dit ni commandé, qu'il m'en dût donner. [C'est] pourquoi il me le refusa aussi.»³¹ Johan se demandait comment il allait pouvoir rejoindre Vienne lorsque le porteur de la lettre paternelle arriva et lui remit, avec cette dernière, neuf testons. Comme son père lui avait demandé, dans sa dernière lettre, l'état de ses affaires, Johan explique que lui et son cousin habitent ensemble pour faire des économies.

«Considérant que nous faut tout acheter avec le denier [ce dont] nous fait besoin, que si nous sommes dégarnis et que nous ne l'avons pas contenté, il nous faut vivre et mettre en pension et dépendance au double car de vivre à nos pièces à chacun suffisant 12 florins le mois de votre monnaie, qu'avec 8 crutzers le jour, au réciproque en pension, il faut payer chacun 9 francs la moindre table et dix francs (*sic*). [C'est] pourquoi mon bien aimé père, je vous prierai derechef vouloir étendre vos libéralités (...) à l'endroit de celui qui [ne] désire rien tant en ce monde que d'obéir à tout jamais à vos commandements et, afin que j'évite dorénavant et ne m'arrive plus ce que jusqu'à présent ai fallu faire, de vivre en pension, étant contraint par le défaut d'avoir d'argent, vous m'enverrez pour la fête des Saintes par le fils de Monsieur Burkhard, tant pour le regard de mon entretien du reste de l'an que (...) [pour] pouvoir acquitter de ceux qui me pourchassent l'environ vingt écus pour le moins.»³²

Dans sa dernière lettre du 16 novembre 1605, Johan regrette de n'avoir reçu aucune réponse ni secours pour payer ses dettes de la foire de Lyon. Il s'est adressé au fils de Monsieur Burkhard afin de lui emprunter la somme nécessaire en lui disant que son père le remboursera une fois qu'il sera rentré au pays.

«[Mais le fils dudit Burkhard] n'a point voulu entendre ma requête, s'excusant qu'il n'avait pas [d']argent pour fournir à son frère, mais que Antoine Brotet et François Zollet, seraient bref arrivés et qu'ils me prêteraient sans difficulté...»³³

Or, à leur arrivée, Johan raconte avoir reçu de Brotet une bien curieuse réponse. Ce dernier accepte en effet de lui prêter l'argent pour régler ses dettes, mais à condition qu'il se retire avec eux au pays. Si l'étudiant refuse de rentrer au pays, il ne doit rien attendre d'eux. Johan, perplexe, fait le point sur sa situation:

«Ayant considéré les frais et dépenses, et diligemment balance être grande, joint me remémorant de vos citations et instances que [vous] avez faites par plusieurs [personnes] de me retirer au pays, croyant néanmoins que cela provient plutôt de par ma mère que de vous, voire même que nos compatriotes ne sont plus inclinés à faire service, j'ai condescendu à sa proposition qui m'a faite, de quoi je vous ai au préalable voulu le faire entendre et avertir si vous me voulez envoyer d'argent pour mes nécessités et entretien jusqu'à la St-Jean (ce que je voudrais être votre vouloir) ou si vous convoitez que je me retire avec eux car je ne désire que d'obéir à vos commandements. [C'est] pourquoi mon bien aimé père, vous pourrez me communiquer votre bon conseil et me mander vingt écus avant notre départ. Si moi aidant Dieu, je serai ici pour Noël. [Vous] regarderez aussi cependant, combien que vous ne m'envoyez par lesdits vingt écus à Lyon, de les pouvoir pour fidèlement rendre audit Brotet à notre venue.»³⁴

C'est sur une note financière et une ultime tentative de prolonger son séjour en France que se termine la correspondance. De retour au pays, Johan réalise le vœu paternel en se préparant à devenir notaire. Le 23 avril 1606, il est autorisé à exercer le notariat par le Petit Conseil de Fribourg. Son parcours politique, qui le conduirait par la suite à exercer des fonctions parmi les plus importantes de l'époque, ne dut pas déplaire à son père.

P. B.

Notes

¹ Merci au personnel des Archives de l'Etat de Fribourg, et en particulier à M. Hubert Foerster, pour leurs précieux conseils et leur disponibilité.

² Les neuf lettres se trouvent dans le Fonds de la famille Brodard I (AEF): les trois premières ont été écrites durant l'année 1604 (10 et 20 septembre, 28 octobre) et les six suivantes durant l'année 1605 (12 mars, 15 avril, 10 juin, 12 août, 1^{er} octobre, 16 novembre). Le séjour de Johan semble avoir débuté au mois d'août 1604 et s'être terminé à la fin de l'année 1605.

³ *Deuxième grand livre des bourgeois (1416-1796)* I 2a, AEF, fol. 77v.

⁴ ANDREY 1981, p. 522.

⁵ RUFFIEUX, BODMER 1972, pp.59-60.

⁶ Ibid.

⁷ Lettre du 10 septembre 1604.

⁸ Ibid.

⁹ Lettre du 20 septembre 1604.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid.

¹² Ibid.

¹³ Ibid.

¹⁴ Voir VERGER 1986.

¹⁵ Lettre du 28 octobre 1604.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Lettre du 12 mars 1605.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Lettre du 12 mars 1605. Bien que cette lettre ne le mentionne pas explicitement, les deux cousins prévoient d'être engagés comme répétiteurs. Comme nous le verrons bientôt, Johan en parlera dans la lettre du 12 août 1605.

²⁰ Ibid.

²¹ Ibid.

²² Ibid.

²³ Lettre du 10 juin 1605.

²⁴ Ibid.

²⁵ Lettre du 12 août 1605.

²⁶ Ibid.

²⁷ Ibid.

²⁸ Ibid.

²⁹ Ibid.

³⁰ Ibid.

³¹ Lettre du 1^{er} octobre 1605.

³² Ibid.

³³ Lettre du 16 novembre 1605.

³⁴ Ibid.

BIBLIOGRAPHIE

ANDREY Georges: «Présence à la Suisse et au monde», in RUFFIEUX Roland (dir.): *Histoire du Canton de Fribourg*, Fribourg 1981, 2 vol.

RUFFIEUX Roland, BODMER Walter: *Histoire du gruyère en Gruyère du XVI^e au XX^e siècle*, Fribourg 1972

VERGER Jacques (dir.): *Histoire des Universités en France*, Toulouse 1986